



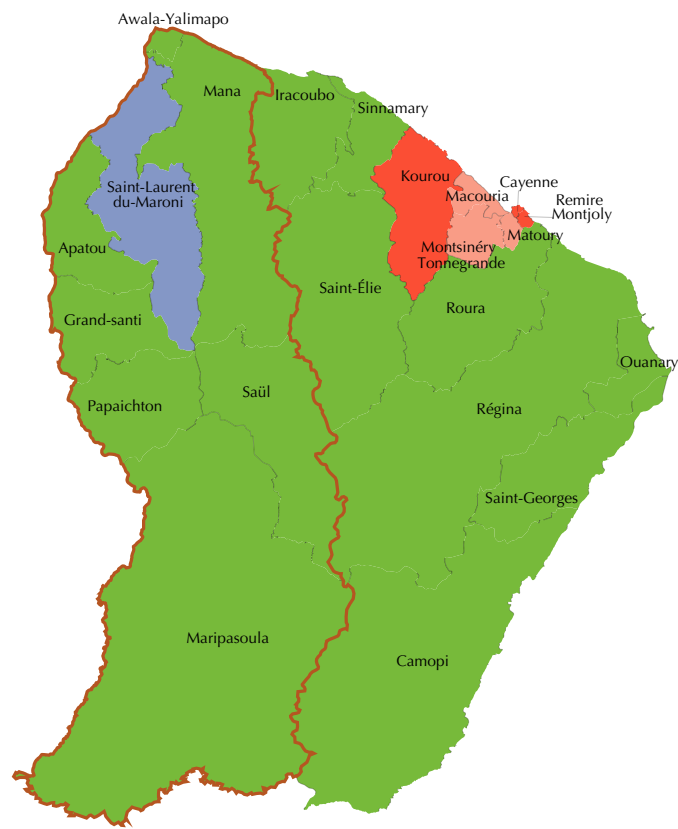
La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais :

un territoire jeune et attractif à développer





La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais



Typologie des communes

- Pôle urbain
 - Communes multipolarisées
 - Pôle de l'emploi espace rural
 - Communes à dominante rurale
- Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)



SOMMAIRE

<i>Avant-propos</i>	<i>p.</i>	<i>1</i>
<i>Sommaire</i>	<i>p.</i>	<i>2</i>
<i>En résumé</i>	<i>p.</i>	<i>3</i>
<i>Territoire</i>		
Un territoire immense articulé autour du fleuve Maroni.....	<i>p.</i>	<i>4</i>
<i>Population</i>		
Une population jeune et qui va le rester.....	<i>p.</i>	<i>5</i>
Un territoire attractif pour les cadres et professions intermédiaires mais qui ne retient pas ses jeunes	<i>p.</i>	<i>6</i>
<i>Habitat</i>		
Spécificité de l'habitat du fleuve / Inadaptation sur le littoral...	<i>p.</i>	<i>7</i>
<i>Appareil productif et l'emploi</i>		
Un appareil productif peu diversifié.....	<i>p.</i>	<i>8</i>
Une économie portée par la sphère publique.....	<i>p.</i>	<i>9</i>
<i>Revenus</i>		
Des écarts de revenus marqués	<i>p.</i>	<i>11</i>
<i>Les finances publiques locales</i>		
Des investissements soutenus	<i>p.</i>	<i>13</i>
Des ressources de fiscalité directe très faibles mais une bonne coopération intercommunale.....	<i>p.</i>	<i>14</i>
<i>Conclusion</i>	<i>p.</i>	<i>15</i>



AVANT PROPOS

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) et l'INSEE ont souhaité s'associer pour fournir aux acteurs locaux des éléments de diagnostic sur leur territoire. Ce document synthétise les principales caractéristiques et souligne les particularismes démographiques et socio-économiques de l'Ouest Guyanais.

L'exercice a consisté à comparer la CCOG à un ensemble plus large de 11 zones d'emploi comprises entre 35 000 et 45 000 habitants toutes à dominante rurale. Il s'agit d'un ensemble de près de 350 000 habitants. Nous avons aussi souhaité replacer la CCOG dans le contexte guyanais en la comparant à l'ensemble de la région. Pour des facilités de lecture, le mot « territoire » désignera la CCOG et « ailleurs¹ » le référentiel en zones d'emploi.

Le Chef du Service Régional
de l'Insee de Guyane

Jean-Claude COURBAIN

Le Président
de la Communauté de Communes
de l'Ouest Guyanais

Léon BERTRAND

¹) Aubusson, Brioude, Lannemezan, Mauriac, Morteau, Nord-de-Lot, Nord-est-de-la-Dordogne, Saint-Flour, Saint-Martin, Sud, Verneuil-sur-Avre



En résumé

Le vaste territoire de la Communauté de communes de l'Ouest Guyanais, la CCOG, entièrement intégré à l'espace rural, est articulé autour du fleuve Maroni dont la navigabilité pose problème. L'absence d'infrastructures de communication pèse sur la cohésion interne de ce territoire et limite les échanges entre les communes dont une est totalement isolée.

Au cours des 40 dernières années, l'Ouest guyanais a accueilli de très nombreux arrivants en provenance notamment du Suriname voisin. Depuis plus d'une décennie, cette croissance se poursuit mais elle est maintenant essentiellement alimentée par l'accroissement naturel. La population a été multipliée par 6. La jeunesse de la population qui devrait perdurer encore de nombreuses années constitue un véritable atout pour le territoire. Néanmoins, même si le nombre d'étudiants a doublé depuis 10 ans, la population locale est encore insuffisamment formée en raison de sorties précoces du système scolaire.

Les conditions de vie des ménages, qu'il s'agisse de logements ou de revenus, sont assez précaires et liées aux spécificités du territoire notamment pour les populations nomades qui vivent le long du fleuve. L'appareil productif local est peu diversifié, les principaux gisements d'emploi et les postes les plus qualifiés se trouvent concentrés dans la fonction publique. Sous la pression démographique, le chômage s'est fortement développé et un nombre croissant de personnes sont des chômeurs de longue durée. Pourtant plus de la moitié de la population en âge de travailler se trouve inactive. Cette part importante de la population ne se porte donc pas sur le marché du travail pour grossir le nombre des chômeurs.

L'action publique sur le territoire est assez limitée par des ressources financières plutôt faibles. Néanmoins la coopération intercommunale est plus développée qu'ailleurs grâce à un meilleur partage des ressources de taxe professionnelle.

La communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)



© Insee - IGN 2009

— CCOG



Territoire

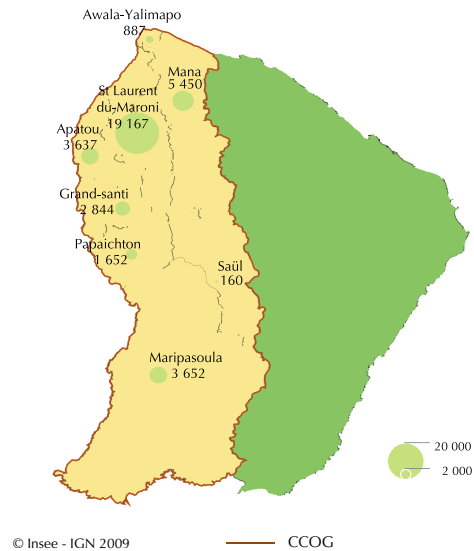
Un territoire immense articulé autour du fleuve Maroni

Le territoire de la CCOG est complètement intégré à l'espace rural, s'étend sur plus de 50 000 kms² et compte 58 140 habitants, soit 28 % de la population guyanaise. En moyenne, on y compte moins d'un habitant par km². Il est composé de 8 communes dont la plus importante est Saint-Laurent-du-Maroni (33 700 habitants) et qui est aussi le principal pôle d'emploi. Sur le littoral, se trouvent également les communes de Mana et Awala-Yalimapo. Le long du Maroni, on dénombre 4 communes, Apatou, Grand-Santi, Papaïchton et Maripasoula. Enfin, Saül qui est complètement enclavée dans la forêt amazonienne. Dans ce territoire immense, les voies de communication sont particulièrement limitées comme les échanges entre les communes. Seules les trois communes du littoral sont actuellement reliées par voie terrestre au

reste de la Guyane ce qui se révèle insuffisant pour faire de la bande littorale un continuum économique. Mais cette absence de continuité est encore plus flagrante dans la CCOG. La route d'Apatou pourrait désenclaver en partie les autres communes pour lesquelles le seul accès est le fleuve.

On compte un peu plus de 6 000 actifs occupés sur le territoire de la CCOG. Plus de la moitié ont comme lieu de résidence Saint-Laurent-du-Maroni. A cause de distances importantes et de moyens de transports peu efficaces, la plupart des actifs occupés le sont dans leur commune de résidence. Ce peu de mobilité joue sur la cohésion de ce territoire qui s'est cependant organisé autour du fleuve Maroni. Ainsi, ce dernier compense en partie le manque d'infrastructures routières. La seule commune totalement isolée est Saül.

Répartition géographique de la population





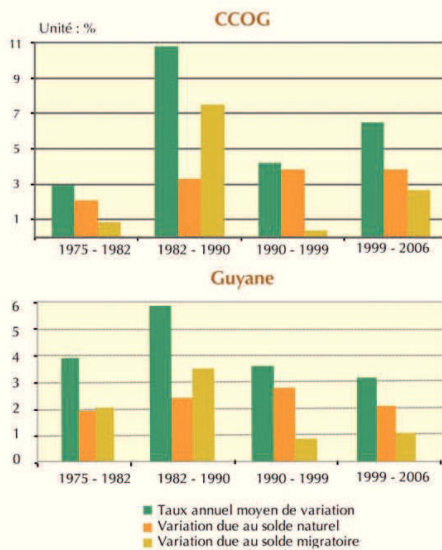
Population

Une population jeune et qui va le rester

Depuis 1962, la population de la CCOG a presque été multipliée par 9. Durant les années 80, cet accroissement provenait essentiellement du solde migratoire positif. Les crises politiques qui ont marqué le Suriname ont généré un afflux massif de population dans l'ouest guyanais à cette époque. Mais à partir des années 90, l'essentiel de la variation était due au solde naturel, celui-ci approchant les 4 % de croissance par an. Le variation due au solde migratoire tombait quant à elle à moins de 0,4 % par an contre 7,5 % la décennie précédente. Pendant les 20 dernières années, le territoire de la CCOG a connu le plus fort taux de croissance démographique observé en Guyane.

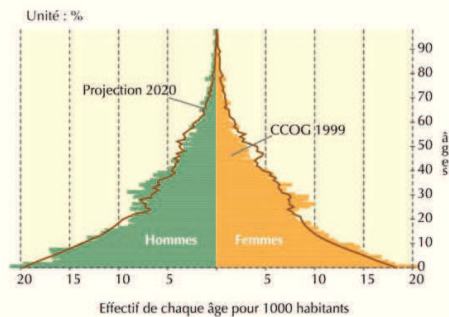
L'excédent des naissances sur les décès fait croître la population

Composantes du taux de variation de la population de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais



Source : Insee, recensements de la population

Pyramide des âges de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais



Source : Insee, recensement de la population RP 1999

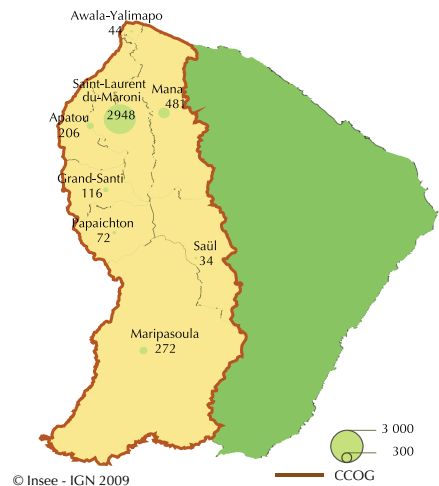
La population de la CCOG est très jeune, beaucoup plus que dans les DOM ou qu'ailleurs. Plus de la moitié de sa population a moins de 20 ans. Les seniors dépassent à peine la barre des 4 % de la population (contre 6 % en Guyane), ils sont trois fois plus nombreux dans les DOM. Même la classe des 40 - 59 ans apparaît creuse puisqu'ils ne représentent que 12,5 % de la population contre 19,5 % en Guyane. La classe des 20 - 39 ans reste dans les mêmes proportions (30 %) entre 1990 et 1999. A l'horizon 2020, la structure de la population du territoire ne changera pas mais celle-ci aura probablement plus que doublé.



Population

Localisation des emplois dans la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

La CCOG compte beaucoup de personnes inactives et cette tendance s'accroît. Sans compter les élèves et les étudiants, près de la moitié de la population des 15 ans et plus est sans activité, c'est 4 fois plus important qu'ailleurs et le double de la Guyane ou de la moyenne des DOM. La proportion d'élèves et d'étudiants chez les 15 ans et plus a peu progressé au cours de la dernière décennie (+3 points) même si leur nombre a doublé. Chez 15-25 ans, le territoire accueille à peine 33% de personnes scolarisées (56 % ailleurs et 58 % dans les DOM), ce qui est manifestement très peu si on tient compte des structures d'âge. Autrement dit, cette proportion relativement faible laisse penser que les sorties du système éducatif sont plutôt précoces, dans cet ensemble où la moitié de la population a moins de 20 ans. Concernant les actifs occupés, leur répartition en catégorie socioprofessionnelle est comparable à ce qui est observé dans le référentiel, notamment les parts des employés ou des professions intermédiaires sont proches des moyennes. La CCOG se distingue par un déficit important parmi les ouvriers et les cadres tandis que les agriculteurs sont encore relativement nombreux (plus de 1100, mais leur nombre a été divisé par deux). L'artisanat est en revanche un peu moins représenté qu'ailleurs.



© Insee - IGN 2009

Source : Insee, recensement de la population 1999

Un territoire attractif pour les cadres et professions intermédiaires mais qui ne retient pas ses jeunes

Pendant la dernière décennie, la CCOG est légèrement bénéficiaire vis-à-vis de la France Métropolitaine (+600) mais pas avec le reste de la Guyane. Ainsi, la majorité des habitants de la CCOG ayant migré entre 90 et 99 sont allés dans les aires urbaines de Cayenne (-500) et Kourou (-360). La CCOG a également accueilli près de 3 310 personnes en provenance de l'étranger. Les trois quarts étaient Surinamais, viennent ensuite les Haïtiens (16 %) puis les Brésiliens (10 %). Les flux avec les autres DFA sont peu nombreux. À l'intérieur du territoire, les principaux flux ont eu lieu de Saint-Laurent-du-Maroni vers Mana (+300) et d'Apatou vers Saint-Laurent-du-Maroni (+150). Les autres flux sont mineurs.

Les migrations ont attiré des cadres et des professions intermédiaires qui rapportés à la population représentent une hausse de 36 % et 47 % respectivement. Il s'agit essentiellement de personnes trentenaires. En revanche, un net déficit est observé chez les élèves et étudiants (-11 %) et dans une moindre mesure chez les ouvriers. L'exode des enfants et des jeunes est un phénomène que l'on ne retrouve ni ailleurs ni dans le reste de la Guyane. Ils ont été 610 à sortir du territoire. Un décalage est observé entre hommes et femmes, les hommes revenant plus tôt vers 22 ans et les femmes vers 28 ans.



Habitat

Spécificité de l'habitat du fleuve / Inadaptation sur le littoral

Le parc de résidences principales a triplé en 20 ans. La production de logements a été soutenue, notamment pour les communes littorales, mais elle n'a pas pu faire face à l'explosion démographique et aux caractéristiques socio-économiques du territoire. Les familles de 5 personnes comme les personnes seules sont aussi nombreuses ici que dans les DOM, Celles de 6 personnes et plus, sont 3 fois plus nombreuses.

L'habitat de la CCOG est difficile à appréhender car il serait difficile de comparer l'habitat le long du fleuve avec l'habitat d'une ville comme Saint-Laurent-du-Maroni. C'est pourquoi l'analyse est scindée en deux, d'un côté les communes du fleuve et Saül, de l'autre les communes du littoral.

Le long du fleuve, le taux de vacance atteint 22,4 % ce qui peu paraître très élevé mais qui traduit en partie le nomadisme des populations du fleuve. Trois cinquièmes des ménages sont propriétaires de leur logement ce qui est 1,6 fois plus qu'en Guyane et à peu près autant que dans la zone de référence. En moyenne, les habitations sont petites avec seulement 2,4 pièces tandis que les ménages sont constitués en moyenne de près de 4 personnes.

Ces chiffres pourraient montrer l'inadaptation du parc mais le mode de vie des populations du fleuve étant radicalement différent et ceux-ci étant majoritairement propriétaires de leur habitation, il est difficile de conclure.

Sur le littoral, le taux de vacance chute à 13,4 % mais reste élevé (10,1 % en Guyane, 9,1 % ailleurs). En ramenant le taux de vacance au niveau du référentiel, les communes du littoral pourraient disposer d'environ 590 logements supplémentaires. Sur le littoral, les ménages sont beaucoup plus grands qu'ailleurs (4,4 personnes contre 2,4) pour des logements beaucoup plus petits (3, pièces contre 4,2). L'adaptation du parc des logements à la demande des familles nombreuses qui résident sur le territoire constitue un enjeu important dans un contexte de très forte croissance démographique et compte tenu de l'urbanisation grandissante des communes du littoral et notamment de Saint-Laurent-du-Maroni. De pôle d'emploi de l'espace rural actuellement, celle-ci pourrait devenir un pôle urbain.

Par ailleurs, le territoire dispose d'un parc de logements sociaux adaptés à la taille des ménages. Toutefois ils sont trop peu nombreux. A peine 4 % des résidences principales des communes littorales sont des HLM et sur l'ensemble du territoire, ils ne représentent que 2,7 %.



L'appareil productif et l'emploi

Un appareil productif peu diversifié

Le territoire de la CCOG accueille 920 établissements, soit un peu plus de 10 % des établissements présents sur le territoire guyanais. La majorité d'entre eux sont établis à Saint-Laurent-du-Maroni (68 %). Les trois communes du littoral regroupent les 4/5 des établissements présents sur le territoire. Comme sur le reste de la Guyane, la majorité des établissements n'a pas de salarié (70 %) et à peine 63 % d'entre eux dépassent le cap des 10 salariés. Les principaux établissements font partie du secteur non-marchand. Seuls deux établissements dépassent la barre des 200 salariés, le Centre Hospitalier Franck Joly et la Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni. Globalement, 5 établissements dépassent les 100 salariés et une douzaine ont un effectif compris entre 50 et 100 salariés. Depuis 93, le renouvellement du parc d'établissements est dynamique dans la CCOG comme ailleurs sur le territoire guyanais. Ce mouvement est essentiellement porté par les services et le commerce (+3 points par rapport au référentiel, équivalent à ce qui est observé en Guyane). Moins des deux tiers des établissements installés le sont depuis plus de 3 ans, ce qui est de 9 points inférieur au référentiel et de 2 points inférieur au niveau de la Guyane. L'appareil productif de la CCOG est beaucoup moins dépendant de l'extérieur que ne l'est celui de la Guyane et du référentiel. Seul 1 salarié sur 10 dépend d'une entreprise dont le siège est situé à l'extérieur contre 1/3 ailleurs ou en Guyane. Les secteurs économiques concernés sont les services aux entreprises, la production énergétique et les services financiers.

Prédominance des services

Établissements selon le secteur d'activité dans la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

Unité : nombre et %

	CCOG		"Ailleurs"		Guyane	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Industrie	182	19,8	3 008	11,4	1 134	13,2
Construction	115	12,5	4 092	15,5	1 452	16,9
Commerce	272	29,6	6 821	25,8	2 553	29,7
Services	351	38,2	12 524	47,4	3 445	40,1
Ensemble	920	100	26 445	100	8 584	100

Source : Insee- REE 2006

Un tiers des établissements a des salariés

Établissements selon l'effectif salarié dans la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

Unité : nombre et %

	CCOG		"Ailleurs"		Guyane	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
0 salarié (*)	645	70,1	66,9	69,5		
1 à 9 salariés	246	26,7	28,9	26,3		
10 salariés et plus	29	3,2	4,2	4,1		
Ensemble	920	100	100	100		

Source : Insee - REE 2006

* note: les établissements sont dénombrés hors secteur agricole



L'appareil productif et l'emploi

Une économie portée par la sphère publique

Schématiquement, l'économie d'un territoire peut être décrite en trois grands domaines. La sphère « publique » comprend les administrations et collectivités publiques ; y sont comptabilisés les agents en poste dans les établissements à caractère administratif (comme les hôpitaux). Avec un peu plus de 3 000 emplois, la sphère publique représente 65 % des emplois présents dans la CCOG. Plus de la moitié de ces emplois, près de 1 700, vont à l'éducation.

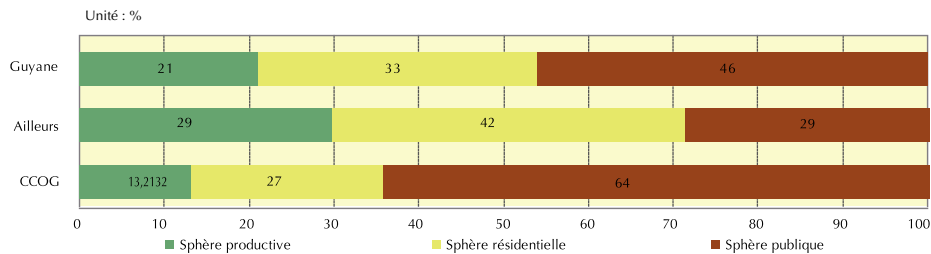
La sphère « productive » composée des établissements dont l'activité économique est marchande et orientée vers les marchés extérieurs au territoire local, l'indus-

trie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros. Dans la CCOG, on dénombre 610 emplois « productifs » dont un tiers pour la seule industrie aurifère.

La sphère « résidentielle » correspond aux services à la population présents sur le territoire dès lors qu'ils ne sont pas rendus par des établissements de la sphère « publique » ; elle inclut également la construction, les transports, le commerce, les services aux particuliers. Dans le territoire de la CCOG, l'économie résidentielle regroupe un peu plus de 1 000 emplois. Le commerce de détail et la construction représentent 1/5 chacun des emplois.

Près des deux-tiers des emplois dans la sphère publique

Répartition de l'emploi salarié en 2005 dans la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)



Source : Insee - CLAP

Le chômage a fortement progressé

L'emploi salarié a plus que doublé en 20 ans, essentiellement au profit du secteur tertiaire qui a vu sa part monter à 65 % en gagnant 1 600 salariés entre 90 et 99. L'agriculture après avoir atteint son plus haut niveau au début des années 90 (2 500 salariés) est retombée en 99 au niveau observé en 82 (1 280 salariés). L'industrie et la construction se sont maintenues à des niveaux proches de ceux observés 10 ans plus tôt. Moins d'un quart des salariés

travaillent dans des entreprises du secteur privé contre 40 % dans les territoires comparables et 34 % en Guyane. L'industrie minière est évidemment surreprésentée et dans la fonction publique c'est l'éducation. En revanche, dans beaucoup de secteurs, le territoire est déficitaire, les services à haute valeur ajoutée, le commerce de gros, la construction, les activités immobilières et financières, les services à la personnes, les activités culturelles et sportives.

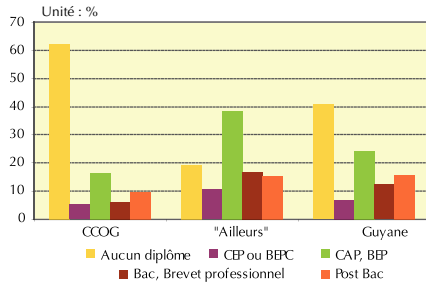


L'appareil productif et l'emploi

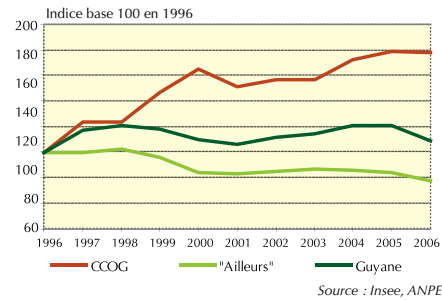
Tous les emplois de la fonction publique sont surreprésentés, notamment les cadres et les professions intermédiaires qui sont 1,8 fois plus que dans le référentiel. Dans le secteur privé, le constat est inverse : les cadres d'entreprises sont 70 % moins nombreux ici qu'ailleurs. Ce phénomène est à mettre en relation avec les difficultés d'accès aux fonctions stratégiques pour les actifs du territoire, difficultés liées à de faibles niveaux de formation. En effet, pour les actifs de moins de 40 ans, 62 % d'entre eux n'ont aucun diplôme contre 20 % ailleurs 41 % en Guyane et seul 1 sur 10 a un niveau équivalent ou supérieur au bac contre 27 % ailleurs. Ces non diplômés ne se distinguent pas selon leur sexe.

Au cours de la dernière décennie, l'appareil productif local n'a pas pu absorber l'arrivée massive de nouveaux actifs due à la très forte croissance démographique. Alors que la population active augmentait de 25 %, l'emploi salarié lui n'augmentait que de 10 % d'où une croissance des chômeurs de près de 60 % et un triplement du nombre de chômeurs de longue durée. Le taux d'activité a quant à lui chuté fortement au cours de la décennie 90 passant de 58,4 % à 50,7 % contre 69,9 % ailleurs et 63,7 % en Guyane. De plus, alors que le taux d'activité des femmes n'a cessé d'augmenter ailleurs et en Guyane, celui de la CCOG ne cesse de diminuer depuis 20 ans.

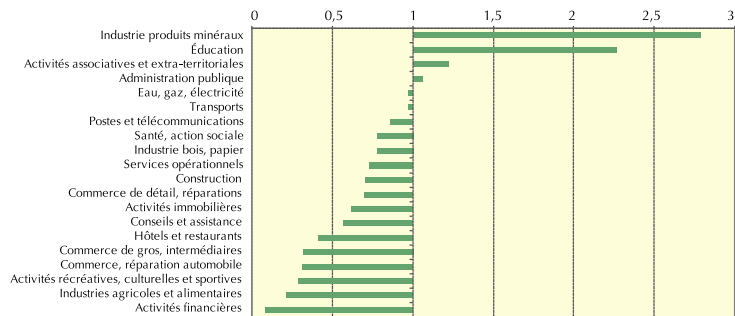
Niveau de diplôme des actifs de moins de 40 ans dans la CCOG



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi dans la CCOG



Spécificités sectorielles par rapport à la Guyane





Revenus

Des conditions de vie précaires

Les foyers fiscaux non imposables dépassent la barre des 80 % sur le territoire. Leur revenu annuel moyen déclaré s'établit à 2 700 € soit 40 % de moins qu'en moyenne régionale et 60 % de moins qu'ailleurs. Les écarts moyens de revenus entre les foyers imposés et les foyers non imposés sont de 8,6 contre 6,2 en Guyane et 3,5 ailleurs. De plus, 26 500 personnes vivent avec un bas revenu² (70 %) soit, en proportion, 1,4 fois plus qu'en Guyane.

Leur nombre a progressé de 23,5 % entre 2002 et 2005, les bénéficiaires du RMI augmentaient sur la même période de près de 40 %.

Les deux-tiers des emplois sont hors CDI, c'est 3 fois plus qu'ailleurs et 1,3 fois plus qu'en Guyane. Le chômage de longue durée est plus répandu qu'ailleurs mais reste moins élevé qu'en Guyane ou dans les Dom à cause de la plus grande proportion d'inactifs.

² Un allocataire est dit «à bas revenus» s'il est en dessous du seuil de bas revenus

Le seuil de bas revenu

La population des allocataires à bas revenu est calculé à partir du Revenu par Unité de Consommation (Ruc).

Le Ruc est obtenu en rapportant l'ensemble des ressources du foyer au nombre d'unités de consommation présentes dans le foyer.

Les ressources sont appréciées à partir des revenus annuels déclarés par l'allocataire et son conjoint ou concubin éventuel. Ces revenus sont ramenés par mois et augmentés du montant des prestations versées par la Caf perçues pour le mois de décembre.

Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants :

- 1 pour le premier adulte (l'allocataire) ;
- + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 pour une famille monoparentale.

Puis le Ruc du foyer est comparé au seuil de bas revenus pour déterminer la population des allocataires à bas revenu.

Le seuil de bas revenu est égal à la moitié du Ruc médian des foyers d'allocataires.

Le Ruc médian est égal à la valeur du Ruc qui divise la population des foyers allocataires par deux. En conséquence la moitié des foyers ont un revenu par unité de consommation inférieur au Ruc médian, l'autre moitié supérieur.

La population des foyers d'allocataires à bas revenu est l'ensemble des foyers dont le Ruc est inférieur à la moitié du Ruc médian.

Remarque : le choix de la médiane a l'avantage d'être un résumé de la distribution moins sensible aux valeurs extrêmes.



Revenus

Faiblesse des revenus dans les foyers fiscaux non imposés

Foyers fiscaux et revenus annuels moyens par foyer fiscal en 2005 dans la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)

Unités : nombre, part en %, revenu en euros de 2005

	Nombre de foyers fiscaux	Part des foyers fiscaux non imposés	Revenu annuel moyen par foyer fiscal	Revenu annuel moyen par foyer fiscal imposé	Revenu annuel moyen par foyer fiscal non imposé
CCOG	15 566	83,2	6 156	23 247	2 708
"Ailleurs"	241 432	58,7	13 136	22 565	6 507
Guyane	80 078	71,7	11 074	27 828	4 466

Source : Direction Générale des Impôts

Parmi les allocataires de la CAF, la moitié sont RMIstes, un tiers en bénéficiant depuis plus de 2 ans. Pour 84 % des allocataires, les revenus de transfert représentent plus de 75 % de leurs revenus. Enfin, le bas revenu annuel moyen par unité de consommation est divisé par 3,6 par rapport à ailleurs (297 € contre 1084 €) et par 1,6 par rapport à la Guyane (493 €).

moins, certaines disparités apparaissent selon le niveau de qualification requis. Ainsi, les cadres et les professions intermédiaires sont mieux rémunérés que sur le reste du territoire car les personnels des services de santé sont beaucoup plus présentes dans le territoire que dans le reste de la Guyane ce qui induit une hausse du salaire horaire. Les ouvriers par contre gagnent près de 12 % de moins que sur le reste du territoire.

Le salaire horaire moyen des actifs occupés est dans la moyenne de ce qui est pratiqué en Guyane. Néan-

Salaire horaire net moyen

Unité : euro par habitant

	CCOG	ZE Cayenne	ZE Kourou	Guyane	DOM
Ensemble	12,1	12,7	14,0	12,8	11,4
Cadres et professions intell supérieures	26,4	23,8	27,6	24,8	24,0
Professions intermédiaires	14,8	14,1	15,0	14,3	13,5
Employés	10,9	10,5	10,0	10,5	9,3
Ouvriers qualifiés	8,8	9,8	10,5	9,8	9,1
Ouvriers non qualifiés	7,4	8,0	8,1	7,9	7,5

Source : DADS 2005



Les finances publiques locales

Des investissements soutenus

Les communes de la CCOG et la communauté de communes disposent de ressources de fonctionnement inférieures de 10 % à celles des territoires comparables. Ces ressources sont également moindres par rapport à la moyenne observée dans les Dom.

Les impôts indirects occupent une place de premier plan (43 % du budget de fonctionnement contre 36 % en moyenne dans les DOM). Compte tenu de la faiblesse de la fiscalité directe³ (12% soit deux fois moins qu'en moyenne des DOM), la part de la DGF est importante (un tiers du budget) alors qu'en niveau elle est comparable à celle des autres territoires.

En charges de fonctionnement, le territoire dépense autant qu'ailleurs (930 € par habitant), mais c'est très

inférieur à la moyenne des DOM (un tiers de moins en € par habitant) essentiellement car les achats et charges externes sont moindres mais aussi parce que les subventions versées localement pèsent assez peu sur les budgets. Les charges de personnel représentent plus de la moitié mais elles sont inférieures d'un tiers à la moyenne des DOM.

Avec assez peu de ressources et des charges équivalentes à celles des autres territoires, les communes de la CCOG dégagent peu d'autofinancement pour leurs programmes d'investissement (2 fois moins élevé qu'ailleurs). Les recettes d'investissement dépendent donc fortement de ressources externes. En particulier, le territoire a largement fait appel aux subventions en complétant, comme l'ont fait les autres territoires, par le recours aux emprunts nouveaux.

³ Fiscalité directe : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle.
Fiscalité indirecte : droits d'enregistrement, droits de balayage...

Compte des communes

Unité : euro par habitant, %

	CCOG		"Ailleurs"		Guyane	
	2005	Moyenne 2003-2005	2005	Moyenne 2003-2005	2005	Moyenne 2003-2005
Charges de fonctionnement par habitant	832	780	839	785	1 162	1 089
Immobilisations corporelles par habitant	5 258	4 862	6 733	6 420	5 399	5 117
CAF rapportée aux produits de fonctionnement	0,05	0,02	0,16	0,19	0,04	0,04
Part des charges structurelles* (dans les charges de fonct.)	67	63	49	51	64	63
Part des charges de personnel (dans les charges de fonct.)	60	57	39	40	55	54
Part des charges financières (dans les charges de fonct.)	3	3	4	5	2	2
Part des produits hors dotations**	67	73	71	70	72	73
Dette par habitant	529	518	833	822	480	447
Dette rapportée aux produits de fonctionnement	0,61	0,66	0,83	0,85	0,41	0,4
Marge d'autofinancement courant***	1,08	1,22	0,94	0,93	1,04	1,06

Source : Insee - DGI - Recensement des éléments d'imposition 2005

(*) Charges de personnel + contingents + charges financières

(**) Part des produits de fonctionnement hors DGF et attributions de péréquation et de compensation

(***) Charges de fonctionnement + remboursements d'emprunts et de dettes, rapportés aux produits de fonctionnement

Les finances publiques locales

Des ressources de fiscalité directe très faibles mais une bonne coopération intercommunale

Sur les dernières années, l'investissement des communes a été très soutenu (47 % de plus que dans les communes comparables et presque deux fois plus élevé que dans les DOM) sans que le remboursement de la dette pèsent plus lourdement.

Celles-ci présentent d'ailleurs un niveau d'endettement relativement modéré (700 € par habitant contre 860 € ailleurs). Ce n'est pas le cas de la communauté de communes qui doit faire face à des remboursements plus lourds qu'en moyenne.

C'est une des raisons pour lesquelles les communes de la CCOG disposent de peu de ressources propres. La structure fiscale repose davantage sur les taxes payées par les ménages et plus spécialement le foncier bâti.

En lien avec un appareil productif peu industrialisé, la part de la taxe professionnelle est assez faible mais conforme à l'ensemble des Dom. Dans ce territoire 4 fois moins riche qu'en moyenne des DOM, les communes et la Communauté de communes votent des taux d'imposition élevés qui permettent de compenser un peu la faiblesse des bases. Le régime fiscal de la taxe professionnelle unique, perçue par la CCOG en lieu et place des communes, explique par ailleurs que ce territoire partage mieux ses ressources qu'ailleurs. De ce point de vue, la CCOG reste une exception dans les DOM et se situe plus en avance que les territoires comparables.

Les quatre taxes dans la CCOG

Unité : %

	CCOG		"Ailleurs"		Guyane	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Part de la taxe d'habitation	25,6	19,7	20,7	20,5	11,5	12,3
Part du foncier bâti	49,1	43,8	32,6	35,4	35	37,8
Part du foncier non bâti	1,8	1,3	5,6	4	1,4	1,5
Part de la taxe professionnelle (*)	23,5	35,2	41,2	40,1	52,2	48,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Part des communes	53,4	36,5	50,4	41,3	45,1	44,4
Part des intercommunalités (syndicats et OFP)	1,7	18	4,4	13,1	1,5	3,4
Part des départements	38,8	40,2	35,2	37,3	45,7	45,6
Part des régions	6	5,3	10	8,3	7,6	6,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Insee - DGI - Recensement des éléments d'imposition 2006

Conclusion

ADDENDUM

Le territoire de la CCOG possède de nombreux avantages, dont la jeunesse de sa population et une intercommunalité forte. Malgré cela, le territoire n'arrive pas attirer les entreprises et à retenir ses jeunes alors que la précarité ne cesse d'augmenter et que son poids démographique ne fait que s'accroître dans la région. Plusieurs réflexions sont à envisager pour l'avenir du territoire :

- Faut-il repenser les voies de communication entre les différentes communes ?
- Quelle place pour les échanges transfrontaliers pour le développement du territoire ?
- Quels moyens sont à mettre en œuvre pour faire baisser l'inactivité et améliorer les niveaux de formation chez les jeunes ?
- La construction de logements sociaux peut-elle permettre de lutter contre les inégalités ?
- Comment rendre le territoire attractif pour les entreprises ?

Christian CAMESELLA
Benoît HURPEAU

Directeur de la publication : René Jean

Rédaction en chef : Élisabeth Lauret

Assistance de rédaction : Annick Couillaud

Auteurs : Christian Comesella, Benoît Hurpeau (Insee)

Cartographie : Annick Couillaud

Photos de couverture : Annick Couillaud

Maquette : Annick Couillaud

Impression : IDC 0590 93 78 28

La publication a été réalisée dans le cadre d'une convention entre l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) et la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

La communauté de Communes
de l'Ouest Guyanais (CCOG)



Prix : 7 €
Dépôt légal : Juin 2009
ISBN : 2-11063120-1
Code SAGE : CCOGU0280



© Insee - Région Guyane